

Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

Ce vendredi 6 septembre 2019 est convoquée l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires d'Hybrigenics appelés à se prononcer sur le projet de rapprochement avec DMS Group. Il s'agit d'une opération d'apport à Hybrigenics de DMS Biotech, le pôle d'activités de DMS Group qui porte sa stratégie de diversification dans le domaine des biotechnologies, en particulier dans la recherche et le développement de la médecine régénératrice basés sur l'injection de cellules souches adipeuses, par exemple pour le traitement de l'arthrose. DMS Biotech génère d'ores et déjà du chiffre d'affaires en commercialisant des dispositifs de lipofilling (technique chirurgicale d'autogreffe utilisant le tissu adipeux) en chirurgie plastique et reconstructive. En échange de cet apport, DMS Group deviendrait actionnaire à 80% d'Hybrigenics.

Comme vous vous en souvenez très certainement, en octobre 2018, l'étude clinique de l'inécalcitol dans la Leucémie Myéloïde Aiguë s'est soldée par un échec pour cause de futilité et le conseil d'administration d'Hybrigenics a décidé d'arrêter le développement clinique de l'inécalcitol dans toute indication thérapeutique.

Compte tenu des ressources financières restantes limitées et de l'absence de perspectives plausibles de refinancement, le conseil d'administration a proposé aux actionnaires d'Hybrigenics de se prononcer sur la dissolution anticipée de la société. Le quorum requis pour le vote de cette disposition en Assemblée Générale Extraordinaire n'a été atteint ni en première convocation (<25%) en décembre 2018, ni en seconde convocation (<20%) en janvier 2019.

En parallèle, le conseil d'administration a reçu deux offres de prise de contrôle, la première en décembre 2018 qui ne nous a pas paru suffisamment claire, et la seconde en janvier 2019 émanant de DMS Group qui nous a semblé constituer une alternative préférable à la liquidation amiable envisagée, en particulier pour nos actionnaires. En effet, cet apport constituerait un nouveau départ pour Hybrigenics, qui deviendrait le pôle indépendant d'activités « Biotech » de DMS Group, et bénéficierait des garanties de soutien financier du Groupe.

Vous l'aurez compris, cette alternative à la liquidation vous permet, en tant qu'actionnaire, d'éviter la radiation automatique de vos actions contre des certificats de détention non négociables. Si cette opération se réalise, vous garderez la liberté de conserver ou bien de vendre vos actions quand vous le souhaitez.

Dans le cadre de ce projet de rapprochement, toutes les vérifications nécessaires et les analyses appropriées (« due diligences ») ont été effectuées. L'évaluation par le commissaire à la scission et aux apports désigné par le Tribunal de Commerce a conclu à l'équité de l'opération et un traité d'apport a été signé. Le projet est désormais soumis à l'approbation des actionnaires respectifs d'Hybrigenics et de DMS Group à l'occasion d'assemblées générales extraordinaires, pour lesquelles le quorum de 25% des votes est indispensable en première convocation.

Votre vote est donc essentiel à la réussite de l'opération, une alternative permettant d'éviter la liquidation. Je vous remercie vivement de bien vouloir consacrer un peu de votre temps à exprimer votre vote selon l'une des modalités qui vous sont proposées ci-après.

Je vous prie de croire, Cher Actionnaire, à l'expression de mes salutations distinguées,

Rémi Delansorne
Président-Directeur Général d'Hybrigenics

COMMENT VOTER ?

Assemblée Générale du 6 septembre 2019

➤ PAR INTERNET

- Je vote via la plateforme VOTACCESSS. Si mon intermédiaire financier (ma banque) est adhérent à la plateforme VOTACCESSS, je me connecte à mon portail Internet avec mes identifiants habituels et je clique sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à mes actions Hybrigenics. Ensuite je vote, je donne pouvoir ou bien je demande ma carte d'admission.

➤ PAR FORMULAIRE PAPIER

- Je vote par correspondance en remplissant, datant et signant le formulaire de vote ci-joint, puis je renvoie mon formulaire auprès de mon intermédiaire financier, qui le transmettra, ainsi que mon attestation de détention mentionnant le nombre d'actions que je détiens, à CACEIS Corporate Trust pour centralisation et traitement : CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales – 14, rue Rouget de Lisle 92 862 Issy les Moulineaux Cedex 9
- Je vote par procuration en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute autre personne présente lors de l'Assemblée. Je remplis le formulaire de vote ci-joint
- Je participe à l'Assemblée Générale en demandant ma carte d'admission ; soit par internet via le service VOTACCESSS soit en remplissant le formulaire de vote ci-joint

➤ QUELQUES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Je peux voter via la plateforme VOTACCESSS jusqu'à la veille de l'Assemblée générale, soit le 5 septembre 2019 à 15h00 (heure de Paris).
- Les formulaires de vote par correspondance doivent parvenir à CACEIS au moins trois jours ouvrés avant la date prévue de l'Assemblée générale, soit le 3 septembre 2019
- Si je compte assister personnellement à l'Assemblée générale et que je n'ai pas reçu ma carte d'admission, je peux me présenter le jour de l'Assemblée générale muni(e) impérativement de mon attestation de détention de titres demandée au préalable auprès de mon intermédiaire financier (ma banque).
- Vous trouverez l'ensemble des documents nécessaires à votre participation à l'Assemblée générale du 6 septembre 2019 sur le site internet de la société www.hybrigenics.com, dans la rubrique Documents / Assemblée générale.

Plus d'informations sur www.hybrigenics.com

La documentation relative au projet de prise contrôle est disponible sur notre site internet www.hybrigenics.com

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter notre département Relations Actionnaires par e-mail (hybrigenics@newcap.eu) ou téléphone (01 44 71 94 94)